

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 janvier 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION NO. 2010-001

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :

à la rubrique « Avis de motion » :

D 5) Avis de motion – amendement du règlement 965-1999.

à la rubrique « Résolutions » :

F 23) Substitution de procureurs – dossiers Ville de Sainte-Adèle c. S.E.C. Sommet Bleu et autres, Marc Lupien et autres c. Ville de Sainte-Adèle et autres.

RÉSOLUTION NO. 2010-002

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2009, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2009 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 01-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement de concordance sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage 1000-1999-Z, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but d'apporter diverses modifications et ajouts relatifs à la terminologie, aux éoliennes domestiques, à la protection des rives et du littoral, à l'érosion du sol et aux droits acquis, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-01 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 02-2010

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement de concordance sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement relatif aux permis et certificats 1000-1999-PC, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but de préciser les documents et renseignements requis avec une demande de permis de construction ou de certificat de localisation pour les mesures de mitigation relatives au contrôle de l'érosion du sol, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-PC-01 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 03-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux usées sur la rue Rolland, soit : ajout d'un système de désinfection, correctifs au système de déphosphatation chimique, correctifs au système de dessablage, modifications aux pompes de brassage, corrections aux pompes de recirculation des boues et modification de l'agencement des pompes, ajout d'un surpresseur et correctifs à l'agencement du système d'air, nouveau système de déshydratation des boues et essais pilotes préalables, corrections aux pompes de transfert de boues, installation d'un nouveau système de contrôle de l'usine, instrumentation supplémentaire, modifications électriques pour redémarrage automatique des équipements suite à une panne de courant, ajout de moteur à entraînement à fréquence variable pour les surpresseurs et pompes à recirculation des boues, réaménagement du trop-plein au regard en amont de l'usine, ajout d'une chambre de nettoyage, ouvrage de rinçage des conduites, ajout d'un système UV et aérateur à jet, rénovation du bâtiment et de ses équipements de contrôle, travaux relevant d'ouvrages sur le réseau tels que le démantèlement d'équipements existants, disposition, nettoyage de puits de pompage, réfection des infrastructures et des éléments de génie civil, remplacement de pompes, travaux d'électricité, ajout d'automates programmables, système de ventilation, inspection télévisée du réseau, et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux et tous les frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

QUE l'avis de motion 17-2009 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 04-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1096-2007 en matière de délégation, contrôle et suivi budgétaires.

AVIS DE MOTION NO. 05-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 concernant le chemin Pierre-Péladeau, afin d'interdire les arrêts du côté Nord entre la rue du Bois-Joli et Sigouin, entre 7h et 16h du lundi au vendredi, et afin de désigner les 8 espaces de stationnement face à l'école Saint-Joseph, zones de débarcadère, plus spécifiquement les 3 espaces de stationnement situés à l'Ouest; le stationnement sera permis pour une période maximale de 5 minutes de 7h à 16h du lundi au vendredi; pour les 5 autres espaces de stationnement situés plus à l'Est, le stationnement sera prohibé de 7h à 8h30 et de 14h30 à 16h du lundi au vendredi; pour toute autre période, le stationnement sera permis.

RÈGLEMENT NO. 918-A-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-003

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 918-A-2010, amendement l'article 6 du règlement 918-1997 concernant la régie interne du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1124-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-004

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1124-2010, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2010, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-005

ATTENDU que le chemin Pierre-Péladeau permet l'accès au cœur de Sainte-Adèle via l'autoroute des Laurentides (autoroute 15), sortie 69.

ATTENDU que les usagers qui empruntent cette sortie ne peuvent tourner à gauche pour se diriger vers le centre-ville et, pour ce faire, utilisent les entrées privées pour tourner et se diriger vers le centre-ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports du Québec d'étudier les possibilités permettant de tourner à gauche pour accéder au centre-ville de Sainte-Adèle via la sortie 69 de l'autoroute des Laurentides (autoroute 15).

DE demander également au ministère susdit d'inscrire sur la fiche directionnelle, à la sortie précitée, les mots « Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson » en y indiquant le kilométrage.

RÉSOLUTION NO. 2010-006

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 21 décembre 2009, relativement aux réclamations de Mme Rose-Marie Corbin, M. Pierre Lépine et le Syndicat de Copropriété Les Luges.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à émettre les chèques requis, tel qu'il appert ci-après, sous réserve cependant de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire par lesdits requérants :

Mme Rose-Marie Corbin	850, rue Morin	65.14 \$
M. Pierre Lépine	867, rue Bourret	300.00 \$
Syndicat de Copropriété Les Luges	1973-1975-1977, rue du Skieur	11,633.65 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-007

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 14 décembre 2009, relativement à la cession par la compagnie Les Développements Béarence Inc. de la rue portant les numéros de lots 3 810 619 et 3 705 279 (chaînage 0+000 à 0+825).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer le contrat de cession à la Ville des immeubles susdits à titre de rue publique.

QUE le Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger l'acte susdit, le tout aux frais du promoteur concerné, conformément à l'article 9 de l'entente signée entre Ville de Sainte-Adèle et la compagnie précitée le 21 septembre 2006.

RÉSOLUTION NO. 2010-008

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 8 décembre 2009, concernant une demande à transmettre au MDDEP afin de renouveler, pour une période de 10 ans à partir de son émission, le certificat d'autorisation qui s'est terminé le 10 décembre 2009 relativement à l'aménagement d'un remblai face au garage municipal situé au 2815, rue Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit transmise au MDDEP pour l'obtention dudit certificat pour les fins susdites, le tout conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

RÉSOLUTION NO. 2010-009

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 30 novembre 2009, relativement à la signature d'une entente pour la consommation électrique des équipements et système d'aqueduc du secteur Mont-Gabriel à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9055-8842 Québec Inc. pour la période se terminant le 23 avril 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'entente susdite et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-010

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement à la compagnie Projeco Construction Inc. d'une somme additionnelle de 5,722.97\$, taxes incluses, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-011

ATTENDU le rapport de Mme Louise Yale, chargée de projets aux services techniques, daté du 2 décembre 2009, relativement à la cession des lots 2B-5 et 3-27, rang 4, Canton Wexford, à titre de rue publique, le tout conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et Clarion Inc. le 23 octobre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la cession de la rue susdite et mandate Me Carole Beauchamp, notaire, pour rédiger le contrat d'acquisition à intervenir pour ce faire, le tout aux frais du promoteur conformément aux dispositions de l'article 9 de l'entente susdite.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-012

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le projet de règlement de concordance numéro 1000-2010-Z-01 modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but d'apporter diverses modifications et ajouts relatifs à la terminologie, aux éoliennes domestiques, à la protection des rives et du littoral, à l'érosion du sol et aux droits acquis, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 février 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-013

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 5 janvier 2010, relativement à une demande d'attestation de conformité concernant une installation sanitaire sur le lot 15-14, rang 9, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEP, attendu que ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer l'attestation de conformité jointe à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2010-014

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors des réunions du 1^{er} décembre 2009 et 12 janvier 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2009-109

Normand Riendeau et Danielle Roger (Fleuriste Teatro Verde)
116, rue Morin
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2009-110

Les Constructions Raymond et Fils
Lot 3 396 600 (rue du Bourg-du-Lac)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2009-111

Micheline Lussier-Carrière
724, rue de la Croix
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2009-112

Olymbec
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2009-113

Michael J. Vaillancourt
169, boulevard de Sainte-Adèle
- **Remblai et construction d'un bâtiment d'entrepôt**
sous réserve du respect des conditions inscrites à ladite résolution.

Résolution C.C.U. '2010-001

CENOP-FL (Francine Lussier)
914-916, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-002

Sandra Parent
423, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation C.C.U. 2010-003 à l'effet de REFUSER la demande de PIIA concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur une partie du lot 4 105 853 (lot projeté 4 547 186) rue Séraphin).

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-015

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 280, rue de la Grande-Corniche, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal de 4 mètres à 3,35 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 2009, minute L-6616, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1181, rue d'Entremonts, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2009, minute L-6625, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 387 500 (rue de la Tourmente), et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 529 123 de 100 mètres à 54 mètres, réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 529 124 de 100 mètres à 55 mètres, et réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 529 124 de 75 mètres à 73 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2009, minute 13961, pour permettre le remplacement du lot 4 387 500 afin de créer deux nouveaux lots distincts.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot projeté 4 559 613 (rue de Plaisance), et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 559 613 de 60 mètres à 42 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Jean Francis Blondin, arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 2010, minute 2981, afin de permettre la création d'un lot à construire sur la rue de Plaisance.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2160, rue du Grand-Héron, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche (adjacente à l'autoroute 15) de la résidence existante de 15 mètres à 14,63 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2008, minute 13304, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 février 2010 à 20h ses décisions concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-016

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 décembre 2009, concernant une demande de modification au zonage formulée par la compagnie Les Immeubles Avantages.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 1^{er} décembre 2009, afin de permettre la réalisation d'un projet intégré d'habitations unifamiliales isolées.

Le tout tel qu'il appert à la résolution du C.C.U. '2009-117 annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-017

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés respectivement du 27 octobre 2009 et 6 janvier 2010, relativement au dossier de la rémunération des chargés de cours du service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le document intitulé « politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles », le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-018

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 23 décembre 2009, concernant l'embauche d'un policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Monsieur Keven Aissiou rétroactivement au 17 décembre 2009 à titre de policier temporaire, et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière à l'organisme suivant :

<i>Club Optimiste de Sainte-Adèle (Fête de la Pêche)</i>	<i>2,000 \$</i>
--	-----------------

QUE de plus, le Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association Québec-France, pour l'année 2010, le tout pour une somme de 60\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques aux montants susdits, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE tous les membres du Conseil Municipal soient autorisés à participer à la formation qui sera offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités et intitulée « Rôles et responsabilités des élus ».

QUE les frais d'inscription pour ce faire au montant de 100\$, plus taxes, par personne, soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais de repas et de déplacement de chaque conseiller leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 50\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-021

ATTENDU que Hydro Québec a instauré un programme d'achat d'électricité afin de soutenir le développement de projets de petite centrale hydroélectrique au bénéfice des régions du Québec;

ATTENDU que ce programme vise l'acquisition d'un bloc d'énergie à partir de nouveaux projets pour une durée de 20 ans;

ATTENDU que la date pour le dépôt d'un projet est fixée au 2 février 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de CSC Électrique datée du 21 décembre 2009 pour la préparation des documents nécessaires au dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de centrales hydroélectriques de 50MV et moins, dossier PAE-2009-01.

Que le Conseil autorise, à cet effet, une dépense n'excédant pas 13,670\$ plus les taxes applicables, en plus d'un dépôt de 5,000\$ non remboursable à Hydro-Québec Trans-Énergie pour la réalisation d'une étude exploratoire pour établir la faisabilité d'intégrer la centrale projetée au réseau.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2010-022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du document intitulé « déclaration d'expiration d'un avis de réserve » concernant l'article 84 de la Loi d'expropriation, et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, le tout dans le cadre des avis de réserve déposés dans le dossier du projet de l'Ilot Grignon.

QUE tous les honoraires professionnels de Me Sébastien Voizard et autres frais soient dès lors assumés par la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire et la trésorière municipale à signer les billets à escompte émis par le Trust Général du Canada lors des emprunts temporaires effectués dans le cadre des règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-024

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Yves Deschambault à titre de membre du Comité de circulation et de sécurité routière, pour une période d'une année, s'échelonnant du 19 janvier 2010 au 19 janvier 2011 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 2010-025

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 13 janvier 2010, concernant le paiement d'une somme supplémentaire de 55,077.98\$ à la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. pour des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur certaines voies de circulation de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à payer la somme précitée à la compagnie susdite et ce, à même le règlement 1116-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-026

ATTENDU que lors de l'embauche de Monsieur Jean Lacroix à titre de directeur du service de la sécurité incendie, il a été convenu de lui fournir un véhicule pour les besoins de sa fonction.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un véhicule d'urgence usagé pour le directeur du service de la sécurité incendie, de marque Chevrolet Trail Blazer 2008, au montant de 18,500\$, plus taxes et frais.

QUE de plus le Conseil autorise le lettrage du véhicule, l'installation des lumières d'urgence, d'une sirène et d'une radio de communication, l'achat de pneus d'hiver, le paiement de la main-d'œuvre, les coûts d'assurance ainsi que les coûts d'immatriculation au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE M. Jean Lacroix soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-027

ATTENDU que le 5 mai 2008, le Conseil Municipal adoptait la résolution 2008-088 afin de mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, S.E.N.C.R.L. pour entreprendre des négociations dans les dossiers concernant la Ville de Sainte-Adèle et autres et M. Marc Lupien et autres.

ATTENDU que la conférence de règlement à l'amiable qui s'est tenue le 7 décembre 2009 n'a pas permis de régler lesdits dossiers.

ATTENDU que le Conseil constate dès lors la fin du mandat de la firme d'avocats susdite.

ATTENDU qu'il y a donc lieu que les procédures dans les dossiers concernant les parties susdites soient continuées pour se rendre éventuellement à l'étape des auditions, s'il y a lieu.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme d'avocats **Deveau Lavoie Bourgeois Gagné Hébert et Associés, S.E.N.C.R.L.**, afin qu'elle soit substituée à la firme **Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.**, pour continuer les procédures requises devant le tribunal compétent relativement aux dossiers ci-après énumérés et ce, en respectant les conditions décrétées par les résolutions antérieurement adoptées lors de l'octroi de mandats à ladite firme lors de la signification des procédures dans lesquelles la Ville de Sainte-Adèle, des membres du Conseil et des employés municipaux sont parties défenderesses aux procédures.

700-17-003433-066 **Municipalité de Sainte-Adèle c. S.E.C. du Sommet Bleu et autres**
700-17-003908-075 **Marc Lupien c. Michel Aumont et autres**
700-17-004035-076 **Marc Lupien c. Tim Watchorn et autre**
700-17-004069-075 **S.E.C. Sommet Bleu et autres c. Jean-Paul Cardinal et autres**
700-17-004636-071 **Marc Lupien c. Municipalité de Sainte-Adèle et autres**
705-17-002890-091 **Marc Lupien c. Michel Aumont et autres**
700-17-005072-086 **Marc Lupien c. Municipalité de Sainte-Adèle et autres**
700-17-005985-097 **Marc Lupien c. Benoit Huneault**

QUE le mandat susdit ne concerne que la partie non assurable des réclamations et, le cas échéant, pour tout refus des assureurs de couvrir lesdits défendeurs, compte tenu des dispositions des divers contrats d'assurance, dans lesquelles la Ville, des membres du Conseil Municipal concernés et des employés municipaux, sont parties défenderesses.

QUE toute résolution antérieurement adoptée et incompatible avec la présente soit abrogée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2008 :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 353,719.74\$ pour la période du 5 au 11 décembre 2009.**
 - **Engagements au montant de 162,410.75\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2009.**
- 2) **Rapports :**
 - **Urbanisme : novembre 2009**
 - **Cour municipale : novembre 2009**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h48 et se termine à 21h23.

RÉSOLUTION NO. 2010-028

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h23.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier